

RÉFORME DES RETRAITES

LE COMPTE N'Y EST PAS !

Les annonces floues du Premier Ministre ne sont pas de nature à nous rassurer, bien au contraire !

Nos revendications étaient claires :

✓ **Pour les cheminots au Statut :**

Le maintien du régime spécifique de retraite pour tous les salariés présents dans l'Entreprise au 31 décembre 2019, sachant que le régime spécial est déjà un régime en voie d'extinction !

✓ **Pour les cheminots contractuels de la SNCF et de la branche ferroviaire :**

La mise en place d'une bonification de cinq ans sur un poste à pénibilité et la création d'un Plan d'Épargne Retraite (PER) collectif. Dans le cas où le régime universel serait imposé, l'**UNSA-Ferroviaire** demande une période de transition la plus longue possible.

Or, mis à part un report supplémentaire de 12 ans d'application de la réforme pour le droit commun (1975 au lieu de 1963), le Premier Ministre n'a fait que reprendre les préconisations du Rapport Delevoe, avec notamment un recul de l'âge de départ à taux plein (âge pivot) à 64 ans.

POUR LES SALARIÉS AU STATUT ET SELON NOS ESTIMATIONS, L'APPLICATION DE LA RÉFORME EN L'ÉTAT EXCLURAIT ENVIRON 40% DES AGENTS DU RÉGIME SPÉCIFIQUE DE RETRAITE, SOIT 51 868 PERSONNES !

POUR LES SALARIÉS CONTRACTUELS, IL EST PROPOSÉ UNE TRANSITION DE 12 ANS ET UNE BONIFICATION "PÉNIBILITÉ" DE SEULEMENT DEUX ANS, NOTOIREMENT INSUFFISANTES !

Les autres propositions de l'**UNSA-Ferroviaire** n'ont pas été évoquées à ce stade !

L'UNSA-Ferroviaire exige donc des négociations immédiates avec le Gouvernement, de nature à satisfaire les revendications des salariés et susceptibles de mettre fin au conflit en cours.

Le Gouvernement a choisi depuis plusieurs semaines le rapport de forces, la balle est dans son camp.

Dans cette attente, l'UNSA-Ferroviaire appelle à poursuivre le mouvement social et à amplifier la mobilisation.

Contacts presse :

Didier MATHIS
Secrétaire Général
06 19 46 12 30

